

20. Le pacte vert européen (Green deal)

La situation actuelle

Le Pacte vert européen dont la Présidente de la Commission européenne, Ursula Von der Leyen, a fait l'un des axes centraux de son mandat est un programme de transition écologique qui prévoit que l'ensemble des politiques européennes (commerce, agriculture, industrie, finance, recherche et innovation...) soient progressivement alignées sur les ambitions de l'Accord de Paris de 2015, et que l'Union européenne atteigne la neutralité carbone en 2050. Malgré la pandémie et des oppositions internes fortes, cette ambition se retrouve aussi dans le plan de relance européen voté en 2020 (fléchage des fonds pour le Pacte vert à hauteur de 37 %).

Le pacte vert est entré dans une phase décisive avec l'annonce en juillet 2021 du paquet de directives *Fit for 55*, qui prévoit à l'horizon de 2030 une diminution des émissions de 55 % par rapport au niveau de 1990. L'exécutif européen a dévoilé douze propositions législatives qui couvrent des problématiques très diverses - transport, logement, commerce international - mais qui, pensées ensemble, pourraient permettre à l'Union de devenir *"le tout premier continent à présenter une architecture verte complète"*.

Parmi les mesures prévues figurent l'interdiction des moteurs thermiques (essence et diesel) en 2035, la réforme du marché européen du carbone (suppression des quotas gratuits et extension du marché au bâtiment, au transport routier et au secteur maritime), et l'instauration progressive d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières à compter de 2023.

Ce paquet doit désormais faire l'objet de négociations, avec pour objectif d'aboutir à un consensus puis un vote global en 2023. Cette période inclut les six mois de la Présidence française, puis de la République tchèque et de l'Espagne. Certaines ONG s'inquiètent déjà que l'élévation de l'ambition ne soit pas suffisante. A l'inverse, des préoccupations sur les conséquences sociales de l'extension des mécanismes du marché du carbone aux transports et au bâtiment ont été exprimées. Si des fonds de solidarité sont prévus pour compenser les effets pour les entreprises et les ménages modestes, la crainte de mouvements de gilets jaunes à l'échelle de l'Europe existe.

Les mesures prises pendant le dernier quinquennat

Plusieurs mesures ont été prises au niveau européen.

Novembre 2019 : la Banque européenne d'investissement annonce sa décision de supprimer les soutiens financiers aux combustibles fossiles à partir de 2022. Elle souhaite soutenir la mobilisation de "1 000 milliards d'euros d'investissements" au cours de la période 2021-2030, pour la transition écologique. Quelques jours après, le Parlement européen décrète l'état d'urgence climatique.

Décembre 2019 : le Conseil européen approuve le Pacte vert présenté par la Commission et adopte l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050, la mise en place d'un *"mécanisme pour une transition juste"* et d'un *"mécanisme d'ajustement des émissions de carbone aux frontières [de l'UE]"*, qui exige des exportateurs extra-européens que leurs produits respectent les mêmes exigences climatiques que ceux des Européens.

Mars 2020 : dévoilement de la "stratégie industrielle européenne" avec *"trois moteurs"* pour l'industrie : la transition verte, la transition numérique et la compétitivité mondiale. Proposition d'une loi sur le climat, visant à garantir la neutralité climatique de l'UE d'ici 2050. Les négociations commencent entre les institutions européennes.

Mai 2020 : publication de la Stratégie en faveur de la biodiversité de la Commission européenne et de la feuille de route « de la ferme à la table » sur l'alimentation et l'agriculture dans le cadre du Pacte vert pour préserver la biodiversité et réduire l'empreinte environnementale et climatique de l'agriculture.

Juillet 2020 : Accord au Conseil européen sur le *Plan de relance et le budget européen pour la période 2021-2027*, ainsi que sur un plan de relance pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie de Covid-19. L'ensemble s'élève à 1 825 milliards d'euros, dont 750 milliards pour "Next Generation EU". Les objectifs climatiques restent au cœur puisque 30 % des dépenses du CFP et du plan de relance sont liés aux objectifs climatiques de l'UE. Un chiffre par la suite relevé à 37 %. La stratégie énergétique de la Commission est également précisée (efficacité, circularité, augmentation des énergies renouvelables et électrification, montée en puissance de l'hydrogène vert avec le lancement d'une alliance européenne).

Octobre 2020 : propositions de la Commission européenne dans les domaines de la rénovation énergétique (Bahaus européen), du méthane et des produits chimiques (doubler le taux de rénovation des bâtiments en dix ans, réduire les émissions de méthane dans l'énergie, l'agriculture et les déchets, créer un environnement exempt de substances toxiques en accompagnant la conversion de l'industrie chimique).

Décembre 2020 : la Commission européenne lance le Pacte européen pour le climat, *"une initiative à l'échelle de l'UE invitant les individus, les communautés et les organisations à participer à l'action en faveur du climat et à construire une Europe plus verte"*. Par cette initiative, elle souhaite associer le Pacte vert et le dialogue citoyen avec un espace de discussions et de réflexion avec une plateforme en ligne. Elle rend également publique sa Stratégie pour une mobilité durable et intelligente (82 initiatives pour réduire de 90 % les émissions de ce secteur d'ici 2050).

Mai 2021 : Plan d'action contre la pollution de la Commission européenne *"Vers une pollution zéro dans l'air, l'eau et les sols"*. Celui-ci ambitionne de parvenir, d'ici 2050, à un monde dans lequel la pollution est réduite à des niveaux inoffensifs pour la santé humaine et les écosystèmes naturels. Il fixe plusieurs objectifs pour 2030.

Mai 2021 : la Commission propose une stratégie pour une "économie bleue durable dans l'Union européenne". Elle vise à développer un mix énergétique océanique qui comprendrait l'éolien ainsi que les énergies houlomotrice, hydrothermique et marémotrice flottante. Elle souhaite également décarboner le transport maritime et rappelle qu'elle étudie l'extension éventuelle du système d'échange de quotas d'émission de l'UE à ce mode de transport.

Juin 2021 : le Conseil valide la loi européenne sur le climat. La neutralité carbone à l'horizon 2050 est désormais inscrite dans la législation, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030. A partir de 2023, la Commission évaluera tous les cinq ans les progrès accomplis par les Vingt-Sept. Un conseil scientifique consultatif européen sur le changement climatique donnera des avis sur la cohérence entre les engagements internationaux de l'UE et les politiques menées par l'Union.

Juin 2021 : compromis sur la PAC entre les eurodéputés et les Etats. La conditionnalité environnementale était au cœur des débats. A partir de 2025, 25 % des paiements directs devront être consacrés aux "écorégimes", et des primes versées aux agriculteurs sur la base de programmes environnementaux.

Juillet 2021 : la Commission européenne dévoile son paquet législatif *Fit for 55*.

Novembre 2021 : la Commission européenne propose un règlement contre la déforestation. C'est surtout la "déforestation importée" qui est visée dans cette nouvelle proposition législative de la Commission européenne. Les produits pourront entrer sur le marché européen – ou en sortir – s'ils sont "exempts de déforestation" récente. Les négociations au Conseil et au Parlement européen doivent également déterminer le champ d'application du règlement européen. Pour l'instant, celui-ci concerne les bovins, le cacao, le café, l'huile de palme, le soja et le bois.

Février 2022 : après deux ans de négociations, la Commission européenne a adopté l'acte délégué sur la taxonomie européenne, c'est-à-dire la classification des activités économiques reconnues pour avoir un impact environnemental positif. Si le groupe d'experts recruté par la Commission pour analyser les activités capables de contribuer à la réduction et l'adaptation aux changements climatiques avait exclu le nucléaire et le gaz de la taxonomie verte, l'acte délégué adopté le 2 février dernier intègre ces deux éléments¹⁹⁵. Ce revirement peut interroger quant à la réussite des ambitions climatiques et environnementales de l'UE.

L'état du débat politique et médiatique

Les deux années qui viennent de s'écouler ont été marquées par une intense activité de communication et de propositions de la Commission européenne pour définir les contours du Pacte vert. Deux actes politiques significatifs ont d'ores et déjà été posés par les Etats : l'inscription d'un pourcentage très significatif de fonds du plan de relance consacré au Pacte vert (37 %) et l'adoption par les Etats membres de l'objectif de diminution de 55 % des GES d'ici 2030. La COP26 a été l'occasion pour l'Union européenne de confirmer sa détermination même si elle est restée discrète dans les débats.

Mais c'est en 2022 que les négociations pour la transcription du paquet de directives *Fit for 55* vont être les plus importantes. Si la Commission et le Parlement européen semblent s'accorder sur le rythme d'ambition, des négociations sensibles restent à mener avec les Etats membres. Les enjeux énergétiques seront notamment sur le devant de la scène et devraient mobiliser la présidence française.

La réussite du Pacte vert dépend aussi d'une mise en œuvre qui fasse une place à la conversion des territoires et aux enjeux sociaux. Le fonds de transition juste prévu dans ce cadre a pour but de "permettre aux régions et aux personnes de faire face aux conséquences sociales, économiques, environnementales et en matière d'emploi de la transition ». La Pologne devrait en être le premier bénéficiaire (3,5 milliards, soit 20 % de l'enveloppe), suivie de l'Allemagne (12,88 %), de la Roumanie (11,12%), de la Bulgarie (6,73 %), de l'Italie et de la France (5,35 % chacune, soit 937 millions d'euros). Le règlement dispose toutefois que "lorsqu'un Etat membre n'a pas pris l'engagement de mettre en œuvre l'objectif consistant à parvenir à une Union neutre pour le climat à horizon 2050", ce qui est le cas de la Pologne, "seuls 50 % des dotations annuelles sont mis à disposition ».

Le débat en France sur le paquet vert européen est aujourd'hui pratiquement inexistant, alors qu'il est décisif.

¹⁹⁵ <https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/283166-neutralite-carbone-la-taxonomie-europeenne-en-six-questions>

Les enjeux pour l'avenir

Le Pacte vert représente pour l'Union européenne un double défi : interne lorsque les modèles énergétiques des Etats membres marqués par l'histoire et des choix différents, sont très dissemblables, et que les avantages comparatifs des uns et des autres dans cette conversion verte ne sont pas les mêmes ; externe ensuite, lorsque l'Union européenne par son niveau d'ambition pourrait prétendre au statut de puissance verte mais se trouve cette fois confrontée aux difficultés à parler d'une seule voix. Il est en tous cas essentiel que le Pacte vert fasse l'objet de débats dans notre pays lors des prochaines échéances électorales.

Quelques questions précises et prioritaires destinées aux candidats

- 1) Pouvez-vous indiquer clairement que vous approuvez pleinement l'ensemble des dispositions prévues dans le cadre du pacte vert européen et que vous êtes prêt à le soutenir ?
- 2) Dans le cas contraire, pouvez-vous citer les mesures qui vous posent problème, et préciser par quoi vous envisagez de les remplacer pour atteindre le même résultat ?